

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 13 janvier 2024 pour le **lundi 18 mars 2024** à 20 heures.

Ordre du jour

- Budgets Lotissement Bel Air et 19 Mars 1962 : Comptes de gestion et administratifs 2023, Budgets primitifs 2024
- Budgets Assainissement et Commune : comptes de gestion administratifs 2023
- Points sur la préparation des cérémonies des 19 mars et 06 avril 2024

Questions diverses

Le Maire,
Jérôme LEJART

Réunion du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation : 13 mars 2024

Présents : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoints, Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Xavier CERTAIN - Marilyn LE MOIGN - Isabelle LE DREFF et Françoise RAOUL.

Absents excusés : Marine CHETODEL - Nina CORLAY - Annick GUYON et Christian LABETOULLE.

Secrétaire : Evelyne MINIER.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2024.

Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Pôle Santé – devis supplémentaire démolissage toiture
 - Devis mini-tracteur avec benne
-

Présentation des décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prises depuis le dernier conseil municipal

N° décision	Date	Objet	Société	Montant HT
2024.01	11/03/24	Pôle Santé_lot n°8_avenant n°1	Sarl Ets Marcel GILOT	+ 2 494,76 €
2024.02	11/03/24	Pôle Santé_lot n°4_avenant n°2	Sas Jean-Yves FALHER	+ 886,75 €

2024.12 Budget Lotissement du 19 mars 1962 Compte de Gestion 2023 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Le conseil municipal,

PV du conseil municipal du 18 mars 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024.13 Budget Lotissement du 19 mars 1962 Compte administratif 2023

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme MINIER Évelyne**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un **excédent** de clôture d'un montant de **76 409,28 €**
- Section d'investissement fait apparaître un **déficit** de clôture d'un montant de **103 201,43 €**

Exercice 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00

Lot. du 19 mars 1962	Résultat de clôture Exercice 2022	Report en investissement	Résultat Exercice 2023	Résultat de clôture Exercice 2023
Fonctionnement	76 409,28	0,00	0,00	76 409,28
Investissement	- 103 201,43	0,00	0,00	- 103 201,43
Total	- 26 792,15	0,00	0,00	- 26 792,15

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024.14 Budget Lotissement du 19 mars 1962 Affectation du résultat 2023

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

- Considérant que les opérations sont justifiées,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un **excédent** de fonctionnement de **76 409,28 euros**,

Décide, à l'**unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **76 409,28 €** en report à nouveau (C/002).

2024.15 Budget Lotissement du 19 mars 1962 Budget primitif 2024

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

Le Maire propose d'arrêter le **budget primitif 2024** en respectant les équilibres suivants :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| - Section de fonctionnement | 119 744,28 € |
| - Section d'investissement | 103 201,43 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **adopte** le budget primitif 2024 susvisé,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2024.16 Budget Lotissement du Bel Air Compte de Gestion 2023 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'**exercice 2023**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024.17 Budget Lotissement du Bel Air Compte administratif 2023

Voteants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
---------------	-----------	----------------	------------

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme MINIER Évelyne**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un **déficit** de clôture d'un montant de **16 850,62 €**
- Section d'investissement fait apparaître un **déficit** de clôture d'un montant de **27 856,67 €**

Exercice 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	9 357,08	5 955,37	15 312,45
Recettes	0,00	8 946,29	8 946,29
Résultat	- 9 357,08	2 990,92	- 6 366,16

Lot. du Bel Air	Résultat de clôture Exercice 2022	Report en investissement	Résultat Exercice 2023	Résultat de clôture Exercice 2023
Fonctionnement	- 7 493,54	0,00	- 9 357,08	- 16 850,62
Investissement	- 30 847,59	0,00	2 990,92	- 27 856,67
Total	- 38 341,13	0,00	- 6 366,16	- 44 707,29

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024.18 Budget Lotissement du Bel Air Budget primitif 2024

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le Maire propose d'arrêter le **budget primitif 2024** en respectant les équilibres suivants :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Section de fonctionnement | 51 243,92 € |
| - Section d'investissement | 34 227,30 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2024 susvisé,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2024.19 Budget Assainissement Compte de Gestion 2023 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'**exercice 2023**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'**exercice 2023** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024.20 Budget Assainissement Compte administratif 2023

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme MINIER Évelyne**, délibérant sur le compte

administratif de l'exercice **2023** dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un **déficit** de clôture d'un montant de **23 428,48 €**
- Section d'investissement fait apparaître un **excédent** de clôture d'un montant de **232 060,96 €**

Exercice 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	81 975,00	5 104,62	87 079,14
Recettes	74 648,76	33 230,00	107 878,76
Résultat	- 7 326,24	28 125,38	20 799,14

Assainissement	Résultat de clôture Exercice 2022	Report en investissement	Résultat Exercice 2023	Résultat de clôture Exercice 2023
Fonctionnement	- 16 428,48	0,00	- 7 326,24	- 23 754,72
Investissement	203 935,58	0,00	28 125,38	232 060,96
Total	187 507,10	0,00	20 799,14	208 306,24

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024.21 Budget Commune Compte de Gestion 2023 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'**exercice 2023** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024.22 Budget Commune Compte administratif 2023

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme MINIER Évelyne**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de **236 263,79€**
- Section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de **587 450,62€**

Exercice 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	662 304,76	696 460,21	1 358 764,97
Recettes	797 934,97	333 570,90	1 131 505,87
Résultat	135 630,70	- 362 889,31	- 227 259,10

Commune	Résultat de clôture Exercice 2022	Report en investissement	Résultat Exercice 2023	Résultat de clôture Exercice 2023
Fonctionnement	236 263,79	69 778,09	135 630,70	224 561,31
Investissement	587 450,62	-	- 362 889,31	302 115,91
Total	823 714,41	69 778,09	- 227 259,10	526 677,22

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024.23 Pôle Santé – travaux complémentaires Devis démaillage et remplacement gouttières

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le nettoyage de la toiture et le changement des gouttières n'avait pas été prévu dans les travaux.

Deux devis ont été demandé pour ces prestations :

PV du conseil municipal du 18 mars 2024

Nom	Adresse	N° devis	€ HT	€ TTC
QUINT Pascal	22570 Bon Repos Sur Blavet	DV n°367	3 994,90 €	4 394,39 €
Couverture Le Guillou	56480 Silfiac	DV n°538	4 815,55 €	5 778,66 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **propose** que d'autres autoentrepreneurs soient contactés par la Mairie avant décision définitive,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis le mieux disant après réception des nouvelles offres compte tenu du fait que le tarifs hors taxe actuels sont inférieurs à la limite de 5 000 € fixés par la délibération de délégation de signature.

2024.24 Achat microtracteur avec benne Présentation de devis

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 1
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire explique que les agents municipaux ont demandé l'installation d'un chargeur sur le microtracteur afin de simplifier certaines missions. Compte tenu de l'âge du tracteur actuel (20 ans), des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un matériel neuf.

Plusieurs devis ont été reçus :

<u>Espace Emeraude</u>	29270 Cleden Poher	<u>DVI22901</u>	<i>Iseki TM3267 eco Garantie 2 ans Immatriculation et plaque offertes</i>	<u>15 454,17</u>	<u>18 545,00</u>
<u>Espace Emeraude</u>	29270 Cleden Poher	<u>DVI22902</u>	<i>Iseki TM3267 HST Garantie 2 ans</i>	<u>24 407,50</u>	<u>29 289,00</u>
<u>Jardiman</u>	56300 Pontivy	<u>DVI873</u>	<i>John Deere 2026R Garantie 2 ans pièces et MO</i>	<u>27 200,00</u>	<u>32 640,00</u>
<u>Jardiman</u>	56300 Pontivy	<u>DVI873</u>	<i>Solis 26 9+9 roues mixtes</i>	<u>15 275,00</u>	<u>18 330,00</u>
<u>RM motoculture</u>	22200 Plouisy	<u>DV</u>	<i>Kubota EK1-261 DT Immatriculation</i>	<u>15 491,67</u>	<u>18 590,00</u> <u>100,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **retient** la proposition d'Espace Emeraude, devis n°122901 pour un montant HT de **15 454,17 €** compte tenu que l'immatriculation et la plaque sont inclus dans le prix final,
- **autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires.

Questions diverses

Villages d'Avenir (VDA) Point sur la réunion élus du 8 mars 2024

Village d'avenir est un dispositif national qui fait écho au programme PETITES VILLE DE DEMAIN et qui apporte un accompagnement des petites communes dans la réalisation de leurs projets. Il porte unique sur l'ingénierie.

2458 communes ont été retenues au niveau national, 89 sur la Bretagne et 22 pour les Côtes d'Armor. 8 communes de la CCKB sont concernées par ce dispositif autour d'un projet unique : GLOMEL, PAULE, MELLIONNEC, GOUAREC, PLELAUFF, PLOUGUERNEVEL, LESCOUET-GOUAREC, BON REPOS SUR BLAVET.

Le point commun des 8 communes est le CANAL

CONSTAT : le trafic sur le canal est très chargé, vélo, randonneurs, poussettes....mais il ne profite pas vraiment aux communes car, pour certaines, le canal est trop éloigné du centre bourg.

LE PROJET est de délester le canal au profit de la voie verte qui passe dans tous les villages du projet :

PROBLEMATIQUE : comment faire venir les touristes dans chaque village

Le dispositif VDA consiste en la prise en charge de l'INGENIERIE concernant ce projet. Elaboration du projet, recherche de partenaires, de solution de financement. **Ensuite, chaque commune prendra en charge la réalisation du projet.**

Il est donc nécessaire de définir une feuille de route et de définir les besoins. Un groupe de travail sera constitué

Pour la réunion du 27 mars, chaque commune doit établir un **inventaire de ses richesses**

Préparation cérémonie du 19 mars à 11h30 au monument aux morts

Daniel a commandé la boisson et mettra en place la salle du conseil municipal pour le vin d'honneur avant la cérémonie

Préparation cérémonie du 06 avril à 11h00 devant la tombe de Marie-Antoinette COJEAN

Le pot aura lieu vers 12h30/13h00 à la salle polyvalente.

Rencontre ANCT / CERUR / DDTM

La rencontre aura lieu le 02/04 à 10h00 en mairie. Les élus souhaitant y participer sont les bienvenus.

Une représentante de la communauté des Augustines accompagnée de M. Le Faucheur, leur coach, la cheffe de projet villages d'avenir seront présents. Il faut également proposer à la représentante des bâtiments de France et la responsable de Pays d'Art et d'Histoire de participer à cette réunion si leur emploi du temps le permet.

Cabine téléphonique en mauvais état

La cabine téléphonique route de Rostrenen (face à la piscine) est à retirer car en trop mauvais état. Les services techniques seront prévenus.

Toilettes publiques rue Nationale

Des dégradations ont encore eu lieu la semaine dernière dans les toilettes publiques. Des câbles ont été arrachés et un robinet également. La mairie a porté plainte et un devis sera demandé avec la mise en place de goulottes pour empêcher l'arrachage des câbles.

Camping de Gouarec – changement de gérants

Une rencontre a eu lieu ce jour avec Eva Durand et Jordan Robineau, les futurs gérants du camping. Le bail définitif sera signé courant avril. La commune n'a pas à intervenir dans le cadre d'une reprise de bail signée devant notaire et ne peut modifier les conditions du bail actuel avant l'échéance triennale. Il a été convenu avec les nouveaux gérants que le futur bail sera travaillé en collaboration.

Rénovation du mur du cimetière

Les demandes de subventions faites pour la restauration du mur d'enceinte du cimetière sont toujours à l'études mais les devis vont être réactualisés afin de pouvoir réaliser les travaux dès que possible.

Lecture d'un courrier de l'Inspection académique

Lors du conseil d'école de février dernier, l'école et les parents d'élèves ont fait part de leur appréciation de la nouvelle enseignante de la classe de primaire, Mme Elodie GRUEL. Cette dernière se plaît dans cette école et souhaite maintenir son poste l'an prochain. Monsieur le Maire a donc envoyé un courrier afin d'appuyer cette demande.

L'inspection académique prend note du courrier de la mairie et prévient que la demande de mutation – ou de maintien émane des enseignants et que les lignes de gestion confirment ou non ces choix.

Dates à retenir :

Cérémonie 19 mars	19 mars à 11h30 au monument aux morts
Commission urbanisme	Mardi 26 mars à 17h00 (adressage)
Rencontre CERUR	02 avril 2024 à 10h00 à la mairie
Commission CCID	Mercredi 03 avril à 14h00
Commission urbanisme	Mercredi 03 avril à 17h00 (PLUi-H)
Cérémonie M.A COJEAN	06 avril 2024 à 11h00 au cimetière Saint-Gilles suivi du vin d'honneur à la salle polyvalente
Prochain CM	08 avril 2023 à 20h00 – vote BP assainissement & commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 22h50.

Le Maire
Jérôme LEJART

Le secrétaire de séance
Evelyne MINIER